

académie
Toulouse



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Tarn-et-Garonne



Montauban, le 17 mars 2017

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Mutations des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et ineat directs non compensés : rentrée scolaire 2017

J'ai l'honneur de vous faire connaître les modalités de demande d'intégration par voie d'exeat et ineat directs non compensés au titre de la rentrée scolaire 2017.

Date limite de réception : 20 mai 2017

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite d'ineat dans le département de Tarn-et-Garonne sous votre couvert, précisant le motif de la demande
- une promesse d'exeat si la décision est prise,
- une fiche de synthèse informatisée délivrée par vos soins
- le barème des permutations informatisées

Pour les demandes établies au titre de rapprochement de conjoint, les pièces suivantes seront également transmises:

- une photocopie du livret de famille pour les candidats mariés ou non mariés avec enfants nés ou à naître reconnus par les deux parents
- attestation de PACS et avis d'imposition 2015
- une attestation d'emploi du conjoint ou du concubin, datée de moins de trois mois, précisant la date de prise de fonctions, ou une attestation d'inscription au pôle emploi du Tarn-et-Garonne

Pour les demandes au titre du handicap :

- attestation RQTH de l'intéressé, de son conjoint, ou d'un enfant reconnu handicapé.
- tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelle de la personne handicapée.

Je vous prie de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des enseignants du 1er degré de votre département et me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée, y compris celles pour lesquelles l'accord d'exeat resterait en instance de décision.

Division des ressources
humaines

Dossier suivi par
Philippe VERCAUTER
Téléphone
05 36 25 72 56
Fax
05 36 25 72 89
Mel
Drh1.ia82@ac-toulouse.fr

12, avenue Charles de Gaulle
82017 MONTAUBAN Cedex

François-Xavier PESTEL

